



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 348 Cotonou

Téléphone.: 21 30 53 93

Contact.mesrs@gouv.bj

www.enseignementsuperieur.gouv.bj

N° 1755 /MESRS/DC/SGM/DGES/DOSES/SA

Cotonou, le 25 octobre 2024

COMMUNIQUE

la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte à la connaissance des nouveaux bacheliers de 2024, admis à un ou plusieurs concours d'entrée en 1^{ère} année des entités de formation des universités publiques et à la fois sélectionnés à titre de boursiers, de formation partiellement payante et aides universitaires par la Commission nationale de sélection, qu'ils ne peuvent bénéficier cumulativement de deux allocations d'études.

A cet effet, ils sont invités à se rendre à la Direction générale de l'Enseignement supérieur et dans les vices-rectorats chargés des affaires académiques des universités publiques, du lundi 28 octobre au mardi 05 novembre 2024, pour faire un choix unique.

Par ailleurs, elle rappelle aux nouveaux bacheliers que tout changement de filière conduit à la perte de l'allocation.

Enfin, les demandes de transfert d'une université à une autre, sont irrecevables.

Pour la Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique et P.D.



Joûé Koladé AZANDEGBEY

Directeur Adjoint de Cabinet

MESRS : ATCR